

Darais, 22 février 2023

Communiqué Robin Aircraft

Notre société, constructeur des avions Robin et CAP, fait face actuellement à des retards de livraison à ses clients dûs à des difficultés administratives temporaires qui pourraient menacer ses équilibres à court terme alors même que ses projets de développement ont récemment fait l'objet du soutien de l'État et de la Région dans le cadre du Plan de Relance.

Pour protéger nos clients, nos fournisseurs et nos équipes, la société s'est placée sous la protection du Tribunal de Commerce de Dijon et a demandé à bénéficier du régime favorable de la sauvegarde.

Ce régime de prévention a pour but de donner du temps à des entreprises saines faisant face à des difficultés passagères et permet dans la plupart des cas un rétablissement rapide dans le respect des engagements donnés.

Toute l'équipe de Robin Aircraft remercie tous ceux qui lui manifestent leur confiance jour après jour.

Casimir PELLISSIER  
Président de Robin Aircraft

